

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro
CCDC_240131_007

portant sur

AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MIXTE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE ET L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE DE SAINT-JEAN-DE-LA-BLAQUIÈRE

Le Président de la communauté de communes Lodèvois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°CC_230704_16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la décision du Président n°CCDC_230209_012 du 9 février 2023 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un bâtiment d'Accueil de Loisir Périscolaire (ALP) et de restauration à Saint-Jean-de-la-Blaquière,

VU la décision du Président n°CCDC_230516_054 du 16 mai 2023 relative à la conclusion de l'avenant n°1 qui a pour objet de préciser l'objet du marché, qui devient, marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un bâtiment mixte pour l'ALP et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) maternel et primaire de Saint-Jean-de-la-Blaquière,

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer le forfait de rémunération définitif du maître d'oeuvre suite à l'acceptation de l'Avant-Projet Définitif (APD) par le maître d'ouvrage,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure l'avenant n°2 au marché de mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un bâtiment mixte pour l'ALP et l'ALSH maternel et primaire de Saint-Jean-de-la-Blaquière, afin de fixer le forfait de rémunération définitif du maître d'oeuvre suite à l'acceptation de l'APD par le maître d'ouvrage,

- **ARTICLE 2** : De préciser que le montant de l'avenant, s'élevant à vingt-deux-mille-neuf-cent-soixante-neuf euros quarante centimes Hors Taxes (22 969,40 € HT) soit vingt-sept-mille-cinq-cent-soixante-trois euros vingt-huit centimes Toutes Taxes Comprises (27 563,28 € TTC), introduit un écart de trente-deux virgule quarante-trois pourcent (32,43%) par rapport au montant initial du marché, le portant ainsi à quatre-vingt-treize-mille-sept-cent-quatre-vingt-dix-neuf euros quarante centimes HT (93 799,40 € HT) soit cent-douze-mille-cinq-cent-cinquante-neuf euros vingt-huit centimes TTC (112 559,28 € TTC),

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20240131-lmc19471-AR-1-1
Date de télétransmission : 31/01/24
Date de publication: 02/02/2024

- **ARTICLE 3** : De préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°2, annexé à la présente décision,
- **ARTICLE 4** : D'imputer la dépense correspondant l'avenant n°2 au marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment mixte pour l'ALP et l'ALSH maternel et primaire de Saint-Jean-de-la-Blaquière, au budget principal, chapitre 23, article 2313,
- **ARTICLE 5** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Fait à Lodève, le trente et un janvier deux mille
vingt-quatre,

Le Président
Jean-Luc REQUI



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT N° 2

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

MONSIEUR JEAN-LUC REQUI – PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC
1 PLACE FRANCIS MORAND 34700 LODEVE

B - Identification du titulaire du marché public

M. QEJIOU Lakdar – gérant de la SCOP ECOSTUDIO
et mandataire du groupement SCOP ECOSTUDIO / BET VIAL / ALD INGENIERIE / AUDITORIHOME.

SCOP ECOSTUDIO
55 rue Saint Cléophas
34070 MONTPELLIER

TEL : 04 66 63 88 07
Numéro d'identification SIRET : 52042392200027
Code APE 7111Z
Num de TVA intracommunautaire FR33520423922

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT MIXTE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE (ALP) ET L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) MATERNEL ET PRIMAIRE DE SAINT-JEAN-DE-LA-BLAQUIERE

■ **Date de la notification du marché public :** 1er mars 2023

■ **Durée d'exécution du marché public :** 30 mois (toutes tranches confondues + période de parfaite achèvement).

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 70 830,00 €
- Montant TTC : 84 996,00 €

D - Objet de l'avenant

L'objet de cet avenant est de fixer le forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre suite à l'acceptation de l'APD par le maître d'ouvrage. Le forfait de rémunération antérieur était provisoire car il était basé sur l'enveloppe prévisionnelle affectée par la collectivité aux travaux.

Le forfait de rémunération définitif est en hausse car il y a une hausse des surfaces par rapport au programme initial, l'évolution des prix et l'ajout des panneaux photovoltaïques au programme dans le programme de base (avant en option).

- Enveloppe prévisionnelle des travaux figurant à l'acte d'engagement : **787 000,00 € HT**.
- Enveloppe prévisionnelle des travaux en fin de phase APD : **1 042 215,60 € HT**.

Le taux de rémunération de maîtrise d'œuvre appliqué à l'enveloppe travaux est de 9,00 %.

- Rémunération initiale (acte d'engagement, forfait provisoire, sur base enveloppe prévisionnelle des travaux de 787 000,00€HT) :
 - Prix hors TVA : 70 830,00 €HT
 - TVA au taux de 20 %, soit : 14 166,00€
 - Montant TVA incluse : 84 996,00 €

calculés comme suit :

Éléments mission	%	MONTANT DES MISSIONS
ESQ/APS	10	7 083,00€HT
APD/PC	10	7 083,00€HT
PRO	16	11 332,80€HT
ACT/DCE	6	4 249,80€HT
SYN	6	4 249,80€HT
VISA	6	7 083,00€HT
DET	24	16 999,20€HT
OPC	15	10 624,80€HT
AOR	6	4 249,80€HT
SSI	1	708,30€HT
TOTAL HT	100	70 830,00€HT
TOTAL TTC	100	84 996,00€TTC

- Le montant du forfait définitif de rémunération basé sur le montant prévisionnel des travaux fin de phase APD DE 1 042 215,60 €HT est donc de :
 - Prix hors TVA : 93 799,40 €HT
 - TVA au taux de 20 %, soit : 18 759,88€
 - Montant TVA incluse : 112 559,28 €

Calculés comme suit :

Éléments mission	%	MONTANT DES MISSIONS
ESQ/APS	10	9 379,94€HT
APD/PC	10	9 379,94€HT

PRO	16	15 007,90€HT
ACT/DCE	6	5 627,96€HT
SYN	6	5 627,96€HT
VISA	6	5 627,96€HT
DET	24	22 511,86€HT
OPC	15	14 069,91€HT
AOR	6	5 627,96€HT
SSI	1	937,99€HT
TOTAL HT	100	93 799,40€HT
TOTAL TTC	100	112 559,28€TTC

La répartition définitive est la suivante :

MOE		MONTANT DES MISSIONS DEFINITIF EHT	Archi SCOP Ecostudio	BET Structure VIAL	Acousticien AUDITORIHOME	BET Fluides ALD	Economie Scop ecostudio					
ESQ/APS	10,00 %	9 379,94 €	59,00 %	5 534,16 €	10,00 %	937,99 €	9,00 %	844,19 €	12,00 %	1 125,59 €	10,00 %	937,99 €
APD/PC	10,00 %	9 379,94 €	61,00 %	5 721,76 €	10,00 %	937,99 €	7,00 %	656,60 €	12,00 %	1 125,59 €	10,00 %	937,99 €
PRO	16,00 %	15 007,90 €	40,00 %	6 003,16 €	16,00 %	2 401,26 €	4,00 %	600,32 €	26,00 %	3 902,06 €	14,00 %	2 101,11 €
ACT/DCE	6,00 %	5 627,96 €	73,00 %	4 108,41 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €	17,00 %	956,75 €	10,00 %	562,80 €
SYN	6,00 %	5 627,96 €	68,00 %	3 827,02 €	8,00 %	450,24 €	4,00 %	225,12 €	15,00 %	844,19 €	5,00 %	281,40 €
EXE VISA	6,00 %	5 627,96 €	68,00 %	3 827,02 €	8,00 %	450,24 €	4,00 %	225,12 €	15,00 %	844,19 €	5,00 %	281,40 €
DET	24,00 %	22 511,86 €	70,00 %	15 758,30 €	8,00 %	1 800,95 €	0,00 %	0,00 €	22,00 %	4 952,61 €	0,00 %	0,00 €
OPC	15,00 %	14 069,91 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €	100,00 %	14 069,91 €
AOR	6,00 %	5 627,96 €	72,00 %	4 052,13 €	8,00 %	450,24 €	5,00 %	281,40 €	15,00 %	844,19 €	0,00 %	0,00 €
SSI	1,00 %	937,99 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €	100,00 %	937,99 €	0,00 %	0,00 €
TOTAL	100	93 799,40 €		48 831,97 €		7 428,91 €		2 832,74 €		15 533,18 €		19 172,60 €

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 22 969,40 €
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : 27 563,28 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 32,43 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 93 799,40 €
- Montant TTC : 112 559,28€

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.